

Les Elections

pour le nouveau Conseil de Flandre et pour les Gouwraden

1.

Rapport de Faingnaert.

Conformément à la décision prise par le Conseil de Flandre, le 22 décembre 1917, des élections devaient avoir lieu dans le pays pour la constitution d'un Conseil de Flandre qui serait cette fois l'émanation directe de la volonté populaire.

Le Bureau Central de Propagande fut chargé d'organiser ces élections. Ce fut donc FAINGNAERT qui fut le grand metteur en scène de la consultation populaire.

Celle-ci eut lieu du mois de janvier au mois de mars 1918.

Le 9 mars, le directeur de la propagande, M. FAINGNAERT, envoyait au Secrétariat du Conseil de Flandre un rapport détaillé concernant les élections qui venaient d'avoir lieu.

Nous ne pouvons mieux faire pour exposer la façon dont se firent ces élections, que de suivre pas à pas, en le résumant, le **rapport déposé par FAINGNAERT**.

En Flandre Orientale existait un Conseil Provincial activiste (Gouwraad); ce fut donc lui qui fut chargé d'organiser l'élection. Il devait en même temps se soumettre à la ratification populaire.

En Flandre Occidentale, il existait un rudiment de Conseil Provincial pour le Sud de la province; celui-ci devait se compléter par voie d'élections de façon à s'étendre à la province entière. Il devait préparer l'élection des membres du Conseil de Flandre pour la partie Sud de la province.

Un certain nombre de personnalités furent adjointes aux membres du Conseil Provincial pour l'organisation des élections, à savoir :

Pour les arrondissements de Courtrai, Thielt et Audenarde :

MM. DOUSSY, LAMBRECHT, VLAEMYNCK, DEPLA, DHOOGHE, EVERAERTS.

Et pour l'arrondissement de Bruges :

MM. PLANQUAERT, WANNYN, DUMON et FAINGNAERT.

Dans les autres provinces, il n'existait pas de Conseil Provincial activiste. Il fallut donc constituer des Commissions pour la préparation des élections. Celles-ci comprirent :

Pour le Brabant :

MM. TACK, JOSSON, BRYN, J. VAN DEN BROECK, LAMBRICHTS et FAINGNAERT.

Pour le Limbourg :

MM. QUINTENS, père et fils, EGGEN, PRENEAU, PLEVOETS, J. VRYDAGHS et A. BORMS.

Pour la province d'Anvers :

MM. DE KEERSMAEKER, WATERNAUX, VLOEMANS.

agissant de concert avec le Banc d'Anvers du Conseil de Flandre (1).

Ces Conseils Provinciaux et ces Commissions devaient être les bureaux de vote principaux lors des élections, recevoir les candidatures et établir les listes d'électeurs.

Une réunion pour le Brabant eut lieu le 28 novembre 1917, au cours de laquelle une série de questions furent débattues :

Quel était l'âge requis pour être électeur ?

Combien de parrains fallait-il pour patronner une candidature ?

Quel était le nombre de sièges à pourvoir ? les conditions d'éligibilité ?

Il fut décidé que le Conseil de Flandre lui-même, dans sa prochaine séance, serait appelé à statuer sur ces différents points.

Le 31 novembre, le Conseil de Flandre, réuni en séance, examina ces questions, mais il apparut que les membres du Conseil n'étaient pas d'accord sur l'opportunité des élections et aucune décision ne fut prise.

La Commission du Brabant décida alors de passer outre et déclara que : « **Seraient électeurs tous les Flamands de 21 ans au moins, qui auraient signé la formule d'adhésion au Conseil de Flandre** ».

L'âge d'éligibilité fut fixé à 25 ans.

Les électeurs auraient à constituer les Conseils Provinciaux pour chacune des cinq provinces. Ceux-ci devaient comprendre un conseiller pour 20,000 habitants.

Chaque candidature devait être présentée par 100 électeurs. L'incompatibilité entre les fonctions de membre du Conseil de Flandre et membre du Conseil provincial fut spécifiée.

Ces principes furent admis par les Commissions des cinq provinces à l'exception toutefois du dernier point relatif à l'incompatibilité, qui fut rejeté par le Conseil Provincial de la Flandre Orientale.

La Commission du Brabant fut d'avis qu'il y avait lieu de faire représenter au Conseil Provincial les différents cantons de la province, mais aussi les principales sociétés activistes qui s'étaient constituées dans celle-ci.

Dans la province d'Anvers, au contraire, on s'attacha surtout à la représentation des cantons, quoique dans cette province d'importants organismes activistes existassent.

Dans le Limbourg, comme il n'y avait que peu de groupements flamingants créés depuis la guerre, on s'en tiendrait à la représentation des cantons.

Le Conseil Provincial de la Flandre Occidentale, réuni le 27 janvier 1918, organisa un poll pour la désignation des candidats du Conseil de Flandre, mais les activistes brugeois ne furent pas appelés à participer à ce poll. Ils déclarèrent en conséquence ne pas admettre la liste établie par le Conseil Provincial de la Flandre occidentale et, le 3 mars, il fallut procéder à une modification de la liste des candidatures admises déjà par les arrondissements de Courtrai et d'Ostende.

Dès le mois de novembre, les formules d'adhésion à la politique du Conseil de Flandre furent mises en circulation pour dresser les listes des électeurs. Il apparut alors que de véritables élections étaient absolument impossibles à organiser et il fut décidé, qu'au lieu de procéder à une consultation par voie de votes, on adopterait le système de réunions publiques, au cours desquelles les candidats pour les Conseils Provinciaux et le Conseil de Flandre seraient soumis à la ratification des assistants par acclamations.

Le 22 décembre le Conseil de Flandre proclama solennellement l'Indépendance de la Flandre. Il annonçait en même temps qu'il avait ainsi rempli sa mission, qu'il y avait lieu de procéder à la nomination d'une Constituante et qu'en conséquence il déposait ses pouvoirs.

(1) Pour l'organisation des « Gouwraden », voir la III^e partie : Gouwraden, page 221.

Un texte fut élaboré pour annoncer l'avènement du nouvel Etat flamand. Ce texte était libellé comme suit :

PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE DE LA FLANDRE.

« Le CONSEIL DE FLANDRE fait savoir, qu'en séance générale du 22 décembre 1917, il a proclamé solennellement et à l'unanimité l'Indépendance de la Flandre.

Ainsi, il considère que le mandat, qui lui a été donné par le Landdag du 4 février 1917, est accompli et il décide qu'il y a lieu de procéder à la formation d'une Assemblée Constituante et pour cela d'avoir recours à une consultation populaire sur la base la plus large, en conformité avec le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

L'oppression sous laquelle le peuple flamand a vécu depuis 1830 a cessé. L'Etat de Flandre est né.

La Flandre suit le grand courant de la politique mondiale : l'indépendance des nationalités !
Le peuple flamand est enfin sauvé !

Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

Ce texte, soumis à l'autorité allemande, ne fut pas admis par elle et, le 18 janvier, elle communiqua un nouveau texte au Conseil de Flandre, beaucoup plus modeste dans la forme, qui fût le texte adopté et répandu. Il était libellé comme suit :

CONSEIL DE FLANDRE

« Conformément au but proposé dans son premier manifeste paru il y a un an, le Conseil » de Flandre, dans son assemblée générale du 22 décembre 1917, a solennellement et à l'unanimité » proclamé l'indépendance complète de la Flandre.

» A la suite de cette déclaration, le Conseil de Flandre dépose le mandat qui lui a été confié » par le Landdag flamand du 4 février 1917, et déclare se soumettre à une nouvelle consultation » populaire. »

Avant de se séparer, le Conseil de Flandre procéda à la nomination des Fondés de Pouvoir (Gevolmachtigden) en ses séances des 5 décembre et 14 janvier 1918, et le chef de l'administration allemande en Belgique annonça le 18 du même mois que le *Bulletin des Lois et Ordonnances* publierait leur nomination.

Il était apparu toutefois au cours des séances du Conseil de Flandre que des conflits de personnes étaient à craindre en cas de nouvelles élections et, afin d'éviter ceux-ci, il fut décidé que tous les membres sortants du Conseil de Flandre figureraient de droit dans le nouveau Conseil et que l'on ne présenterait de candidatures que pour les places vacantes.

La première consultation populaire eut lieu à Bruxelles, le 20 janvier, à 9 heures du matin, au théâtre de l'Alhambra. 3,000 assistants y acclamèrent l'indépendance de la Flandre et nommèrent par acclamations les membres du Conseil de Flandre pour le Brabant, et les membres du Conseil Provincial du Brabant.

Le 27 janvier, au Grand Cirque de Gand, 6,000 personnes, et au Marché du Vendredi un plus grand nombre de personnes encore, saluèrent la proclamation de l'indépendance de la Flandre et ratifièrent les pouvoirs des candidats présentés pour le Conseil de Flandre.

Le même jour dans vingt communes de l'arrondissement de Bruxelles, eurent lieu des consultations populaires au milieu d'un grand enthousiasme.

D'autres consultations populaires eurent encore lieu dans les environs de Gand.

Le 3 février, la même solennité eut lieu à Anvers et Louvain. Malgré la propagande hostile des Conseils communaux du Comité National de Secours et d'Alimentation, et des organismes «fransquillons» 7,000 personnes se réunirent à la Bourse d'Anvers et 600 personnes au Louvain-Palace, pour élire les candidats au Conseil de Flandre et les membres du Conseil Provincial du Brabant.

A ANVERS le cortège flamingant fut sifflé et même attaqué par 300 « écoliers » environ. Il y eut des bagarres et FAINGNAERT signale tout particulièrement que, à en croire une dame qui le lui a dit, le député Louis FRANCK, les échevins d'Anvers et même M. JACOBS, procureur du roi, suivaient de loin le cortège et cette dame entendit dire à M. FRANCK, parlant des contre-manifestants : « Ils ont bien suivi mes ordres. »

FAINGNAERT continue : « En raison des efforts de nos adversaires, les consultations populaires de Malines et de Tirlemont ne purent avoir lieu, la pression, l'argent poussèrent la populace de Malines et de Tirlemont à se livrer à des violences contre les activistes ».

A MALINES, les meneurs des contre-manifestants furent les avocats : DE GLAS, catholique; VANKERSBEEK, libéral et VELDEMANS, socialiste.

A Malines et à Tirlemont, l'ordre ne fut maintenu ni par les autorités communales, ni par les Allemands, qui avaient cependant été prévenus.

A HASSELT, la consultation populaire fut un « triomphe ». 500 Hasseltois « conscients » acclamèrent l'indépendance de la Flandre et les candidats, malgré les tentatives de contre-manifestations qui eurent lieu dans la salle.

A COURTRAI, OSTENDE, LOKEREN, ALOST, la consultation réussit « à souhait ».

A COURTRAI et OSTENDE ,environ 1,000 personnes; à LOKEREN, 1200, et à ALOST, 500 personnes y assistèrent.

A BRUGES, une assemblée de 500 personnes réunie le 3 mars, admit la liste des candidats. A TURNHOUT, 2,000 personnes; à CONTICH, 700; à SAINT-TROND, 500 personnes.

La consultation fournit un total d'environ 50,000 voix.

Si l'on y ajoute, les voix relatives à la motion de confiance au Conseil de Flandre, émises dans les réunions qui eurent lieu avant les élections (on arrive au chiffre de 125,000 voix. *Note du traducteur* : Ce sont les mêmes.) Et le rapport conclut par ces mots :

« Si bien que le Conseil de Flandre peut s'appuyer sur la volonté populaire avec bien » plus de droits que ne purent le faire les fondateurs du Royaume de Belgique. Il est en » droit de prétendre être le représentant du peuple non seulement vis-à-vis du parti » fransquillon et du Gouvernement du Havre, mais aussi vis-à-vis des belligérants » et des neutres.

» Le nouveau Conseil, issu de la volonté consciente du peuple flamand et soutenu par sa » confiance, assumera la grande charge de la régénérescence de la Flandre.

» Vive le peuple flamand, vive l'Etat de Flandre ! »

Ce rapport nous apprend en réalité que les listes des candidats furent dressées par quelques membres influents du Conseil de Flandre et que les élections ne furent guère que de simples proclamations des noms de candidats devant des assistants triés sur le volet et qui avaient préalablement signé la formule d'adhésion à la politique du Conseil de Flandre.

Il nous paraît intéressant de reproduire in extenso la liste des communes dans lesquelles la consultation populaire fut organisée, avec le nombre des assistants, tel qu'il fut déclaré par le Comité Central de Propagande.

II.

Consultation populaire. — Province de Brabant.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
20 Janvier	BRUXELLES	3,000	3,000	—
» »	HOUTHEM	63	63	—
22 »	BRUXELLES	30	30	—
24 »	MOLENBEEK	60	60	—
27 »	WOLUWE-SAINTE-ETIENNE	120	120	—
» »	STERREBEEK	100	100	—
» »	OPWIJK	150	150	—
» »	MERCHTEM	500	500	—
26 »	ANDERLECHT	260	250	10
» »	JETTE-ST-PIERRE	50	50	—
27 »	KESTER	50	50	—
» »	HERFELINGEN	75	75	—
» »	LEEUV-ST-PIERRE	45	45	—
» »	BUYSINGEN	25	25	—
» »	HUISINGEN	60	60	—
» »	VLESEMBEEK	50	50	—
» »	WOLVERTHEM	25	25	—
» »	LONDERZEEL	52	52	—
» »	DIEGEM	25	25	—
» »	KAMPENHOUT	35	35	—
» »	BRUXELLES	55	55	—
29 »	ANDERLECHT	160	160	—
31 »	SCHAERBEEK	150	150	—
» »	LIEDEKERKE	75	75	—
2 Février	DILBEEK	25	25	—
» »	WOLVERTHEM	60	60	—
3 »	LONDERZEEL	75	75	—
» »	HEKELGEM	30	30	—
» »	TERALFENE	155	150	—
» »	ST-PIETERS	60	60	—
» »	SAVENTHEM	30	30	—
» »	EPPEGEM	35	35	—
» »	ELEWYT	25	25	—
» »	LEMBEEK	200	200	—
» »	HERNE	70	70	—
» »	RUYSBROECK	50	50	—
» »	WOLVERTHEM	35	35	—
» »	MALDEREN	50	50	—
» »	VILVORDE	25	25	—
» »	HUMBEEK	40	40	—
» »	STROOMBEEK	45	45	—
6 »	BRUXELLES	60	60	—
10 »	DROGENBOSCH	45	45	—
» »	GRIMBERGEN	25	25	—
» »	OVERIJSSCHE	75	75	—
» »	TOLLEMBEEK	75	75	—

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
10 février	UCCLE-SAINT-JOB	30	30	—
»	» ALSEMBERG	125	125	—
»	» HOEILAART	30	30	—
17	» MALINES	80	80	—
»	» MERCHTEM	50	50	—
»	» OPWYK DROESHOUT	100	100	—
		6,920	6,910	10

Consultation populaire. — Arrondissement de Louvain.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
27 Janvier	BERTEM	300	300	—
3 Février	BERTEM	40	40	—
»	» LOUVAIN	650	650	—
17	» HAKENDOVER	60	60	—
»	» NEERLINTER	125	125	—
»	» KEERBERGEN	70	70	—
»	» OPLINTER	25	25	—
»	» WOMMERSON	75	75	—
»	» MEERBEEK	40	40	—
»	» LEEFDAEL	100	100	—
»	» VELTHEM	50	50	—
»	» EVERBERG	50	50	—
26	» OIRBEEK	40	40	—
		1,625	1,625	—

Consultation populaire. — Province de Limbourg.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
27 Janvier	BRÉE	250	250	—
»	» HERCK-LA-VILLE	100	100	—
»	» MECHELEN	410	410	—
»	» NEERPELT	50	50	—
27	» PEER	175	175	—
2 Février	DIEPENBEEK	110	110	—
3	» BEERINGEN	120	120	—
»	» BILSEN	50	50	—
»	» OPITTER	100	100	—
»	» TONGRES	30	30	—
»	» TONGERLOO	200	200	—
10	» HASSELT	500	500	—
17	» GELINDEN	125	125	—
»	» GROOT GELMEN	225	225	—
»	» MECHELEN S/MEUSE	100	100	—
»	» VEULEN	30	30	—
24	» MEEUWEN	350	350	—
»	» ST-TROND	400	400	—
»	» ZONHOVEN	300	300	—
		3,625	3,625	—

Consultation populaire. — Province d'Anvers.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
3 Février	BORGERHOUT	20	20	—
»	BERCHEM	50	50	—
»	ANVERS	50	50	—
»	ANVERS	20	20	—
»	ANVERS	200	200	—
»	ANVERS	8,000	8,000	—
6	ANVERS	200	200	—
7	TURNHOUT	200	200	—
10	CONTICH	700	700	—
»	AUSTRUWEEL	30	30	—
13	ANVERS	300	300	—
17	ZWYNDRECHT	45	45	—
17	BRECHT	40	40	—
»	MELSELE	15	15	—
»	BEVEREN	25	25	—
»	KAPELLEN	15	15	—
»	OOSTERLOO	20	20	—
»	EYNTHOUT	20	20	—
»	BROECHEM	24	24	—
»	TURNHOUT	2,000	2,000	—
24	ANVERS	100	100	—
»	WUESTWEZEL	15	15	—
»	RUMPST	20	20	—
»	TERHAGEN	39	39	—
»	MERXEM	85	85	—
»	ANVERS	40	40	—
		12,273	12,273	—

Consultation populaire. — Flandre Orientale.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
21 Janvier	LOKEREN	1,200	1,200	—
28	LOKEREN	1,000	1,000	—
27	GAND	6,500	6,500	—
29	GENTBRUGGE	600	600	—
1 Février	GAND (Porte de la Colline)	325	325	—
2	GAND (Centre) ..	2,200	2,200	—
3	EVERGEM	100	100	—
3	RENAIX	50	50	—
3	TRONCHIENNES	80	80	—
»	ZWYNAERDE	130	130	—
»	GRAMMONT	125	125	—
5	GAND	820	820	—
6	LEDEBERG ..	150	150	—
7	GENTBRUGGE	650	650	—
8	MONT-ST-AMAND	450	450	—
10	MELLE	35	35	—
»	BAERLE	100	100	—
»	WETTEREN	375	375	—

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
12 Février	LEDEBERG	575	575	—
13 »	GAND (Porte de Bruges)	550	550	—
15 »	MONT-ST-AMAND	600	600	—
17 »	BELZELE	85	85	—
17 »	ALOST	500	500	—
17 »	LOVENDEGEM	100	100	—
18 »	DEYNZE	85	85	—
19 »	GAND (Muide)	400	400	—
20 »	GAND (Porte de Bruges)	700	700	—
19 »	RENAIX	115	115	—
16 »	GAND (Centre)	2,000	2,000	—
		20,600	20,600	—

**Consultation populaire. — Flandre Occidentale.
Arrondissements d'Ostende-Bruges.**

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
17 Février	BRUGES	400	400	—
3 Mars	BRUGES	500	500	—
2 Février	OSTENDE	400	400	—
3 Février	OSTENDE	400	400	—
		1,700	1,700	—

Consultation populaire. — Arrondissement de Courtrai.

DATES	LOCALITÉS	PRÉSENTS	VOIX	
			POUR	CONTRE
3 Février	COURTRAI	450	450	—
» »	HARELBEKE	70	70	—
» »	SWEVEGEM	300	300	—
3 Février	COURTRAI	150	150	—
10 »	BELLESEM	51	50	1
» »	COURTRAI	300	300	—
» »	COURTRAI	50	50	—
17 »	COURTRAI	1,200	1,200	—
22 »	COURTRAI	50	50	—
24 »	COURTRAI	225	225	—
		2,846	2,845	1

Total des voix obtenues aux consultations populaires.

	POUR	CONTRE
PROVINCE DE BRABANT (Arrondissement de Bruxelles)	6,910	10
PROVINCE DE BRABANT (Arrondissement de Louvain)	1,625	—
PROVINCE DE LIMBOURG	3,625	—
PROVINCE D'ANVERS	12,273	—
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE	20,600	—
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (Bruges et Ostende)....	1,700	—
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE (Courtrai).....	2,845	1
		49,578
		11

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16